



PROJET DE CREATION D'UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOTICE

DOSSIER DE PRESENTATION COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (CCCP)

LIBELLE ENVISAGE POUR LA FUTURE CERTIFICATION

Indiquez l'intitulé envisagé pour la certification. Eviter si possible de reprendre le nom d'une certification nationale existante.

I - ORIGINE DE LA DEMANDE

Saisine par une personne morale ou Autosaisie du gouvernement

La demande de création d'une certification peut émaner d'une personne morale quel que soit son statut juridique : autre collectivité publique que la Nouvelle-Calédonie, organisation ou branche professionnelle, employeur ou groupement d'employeur, association, etc...

La décision de création peut aussi émaner directement du gouvernement ou de ses services.

Dans le premier cas, il conviendra de préciser :

- Le nom (dénomination juridique ou raison sociale) et statut de la personne morale ayant exprimé la demande
- Si cette personne morale n'est pas une collectivité publique ou une organisation professionnelle, la demande doit cependant avoir été validée par au moins une organisation professionnelle représentative dans l'activité concernée ou une collectivité publique concernée par l'emploi des futurs certifiés.

Niveau de certification souhaité

La nomenclature des niveaux de formation¹ – cf. ci-après – classe les formations en fonction du positionnement professionnel des fonctions ciblées. L'organisme se réfère aux fonctions ciblées par la certification qu'il délivre pour repérer le niveau auquel, selon lui, elle se rattache.

ATTENTION : ce niveau n'est en aucun cas déterminé par référence à la durée de la formation pouvant conduire à la certification concernée.

NIVEAU	DEFINITION
V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.
IV	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.
III	Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.
II	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.
I	Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise.

¹ Approuvée par décision du groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale, le 21 mars 1969

Métier(s) concerné(s)

Termes par lesquels les professionnels qui exercent ce(s) métier(s), cette (ces) fonction(s) ou cet (ces) emploi(s) sont le plus fréquemment désignés.

Préciser, par une ou deux phrases, les résultats attendus de l'exercice de ce(s) métier(s), cette (ces) fonction(s) ou cet (ces) emploi(s).

Indiquer si possible les numéros des fiches ROME auxquelles la certification peut être rapprochée

Motif(s) de la demande

Si la demande émane d'une personne morale, reprendre les motifs de la demande indiqués dans la lettre de saisine du gouvernement.

Information complémentaire sur la demande

Apporter ici toutes les précisions utiles aux membres de la CCCP sur le projet de création : avis du membre du gouvernement, consultations réalisées, avis technique de la direction certificatrice, etc...

II - INTERET DE LA CERTIFICATION POUR LE MARCHE DU TRAVAIL

CONTEXTE ECONOMIQUE

Indiquer ici les opportunités ou contraintes économiques et/ou sociales qui ont conduit au projet de création de la certification.

CONDITIONS D'EXERCICE DU(DES) METIER(S) EN NOUVELLE-CALEDONIE

Décrire les conditions d'exercice de l'emploi ou métier concerné par la certification en Nouvelle-Calédonie :

- effectif moyen et secteur d'activité des entreprises susceptibles d'offrir un emploi aux titulaires de la certification,
- positionnement hiérarchique et fonctionnel des emplois ciblés pour les titulaires de la certification,
- si la profession est réglementée, indiquez la référence du (ou des) texte(s) applicable(s).

POTENTIEL D'INSERTION DES FUTURS TITULAIRES DE LA CERTIFICATION

Par exemple, tel qu'envisagé par des études prospectives sectorielles.

PUBLIC VISE PAR LA CERTIFICATION

Préciser les personnes susceptibles d'entrer dans le dispositif de certification : salariés du privé, du public, demandeurs d'emploi, etc...

Si possible préciser le nombre annuel estimé par voie d'accès à la certification : formation (en alternance ou en continue) ou VAE

STRUCTURES ET/OU EXPERTS CONSULTES

Indiquer la liste et les qualités des personnes ou organismes reconnus pour leurs connaissances du secteur concerné par la certification.

ETUDES ET TRAVAUX DE REFERENCE

Lister les travaux, observations, analyses, études prospectives, études de marché... auxquels l'organisme s'est référé lors de la création de la certification.

Ces documents sont à tenir à disposition de la DFPC. Une synthèse peut utilement être communiquée à la CCCP (à joindre au dossier – voir plus loin).

ORGANISMES DE FORMATION SUSCEPTIBLES DE PROPOSER LA FORMATION

Le cas échéant s'ils sont connus, indiquer le nom des organismes susceptibles d'organiser les formations préparant à la certification.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Indiquez toute autre information qui pourrait être utile à la compréhension des enjeux par les membres de la Commission Consultative de la Certification Professionnelle (CCCP).

III – CERTIFICATIONS EXISTANTES SUR LES METIERS VISES

Liens avec des certifications existantes

En pré-requis : indiquer le cas échéant les certifications formellement exigées pour être candidat à la certification.

Certifications de même niveau

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie identifiées au travers du RNCP ou RCP-NC.

Préciser les compétences, connaissances ou aptitudes spécifiques à cette future certification et non proposées par les autres certifications listées ci-dessus. Ou à l'inverse, les compétences non incluses dans la future certification.

Certifications de niveau inférieur

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie et identifiées pour le métier concerné au travers du RNCP ou du RCP-NC.

Certifications niveau supérieur

Lister les certifications accessibles (ou susceptibles d'être accessibles) en Nouvelle-Calédonie identifiées au travers du RNCP ou RCP-NC.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL PROFESSIONNEL

Indiquer les structures et personnes déjà identifiées qui pourraient participer au groupe de travail chargé de rédiger les référentiels professionnel et de certification des diplômes.

Ces personnes doivent être des professionnels de l'activité, exerçant le métier concerné de préférence depuis plusieurs années. Elles peuvent représenter des employeurs ou émaner des syndicats représentants des salariés.

Peuvent aussi être proposés des experts techniques.

Sauf exception, les organismes de formation ne sont pas membres de ces groupes de travail.

DOCUMENTS JOINTS A LA PRESENTATION

Lister ici l'ensemble des documents qui seront communiqués aux membres de la CCCP.

Ils seront à joindre au présent formulaire et à transmettre en version numérique à la DFPC.

RESERVE DFPC

Ne pas compléter